

Le grenelle des violences conjugales : source d'espérances et de réserves



Le coup d'envoi du Grenelle a été donné le 3/9/19, faisant référence au numéro d'urgence pour les femmes battues, il se terminera le 25 novembre. Les attentes des associations et des travailleurs sociaux sont immenses, mais les conclusions de ce Grenelle seront-elles à la hauteur de ces attentes ?

Catherine Montaclaire, conseillère conjugale et présidente de l'association "Sortir du silence" à Cherbourg se montre optimiste "Enfin on se préoccupe de ça" déclare-t-elle. A son sens, le coup de projecteur sur ce problème majeur en France – 121 féminicides en 2018, 101 en 2019 – permet d'en parler, conviction partagée par Mme Lehodey médiatrice familiale pour l'association Olga Spitzer. Une excellente chose quand on sait qu'en moyenne, un jour de semaine, le 3919 recevait 250 appels. Le jour du lancement du Grenelle, c'est 1661 appels qui sont recensés, une avancée majeure pour la prise en charge des victimes. Mais Mme Lehodey et Mme Montaclaire expriment néanmoins une retenue, persuadées que l'état n'offrira pas un budget suffisant pour les différentes mesures : " Nous n'aurons pas tout ce qu'il nous faut".

Le gouvernement a déjà lancé 10 mesures d'urgence. Les plus importantes sont celles qui concernent la mise à l'abri des victimes. Pour le moment, il peut être difficile de trouver une place d'hébergement d'urgence, en ouvrir un plus grand nombre est vu comme un progrès manifeste. Catherine Montaclaire précise que le moment où la victime quitte le domicile est le moment le plus à risque pour elle, car la justice n'est pas encore en mesure de pouvoir la protéger. Le risque est encore plus grand lorsque le couple a des enfants, car le droit de visite du père remet en contact l'agresseur et sa victime. La possibilité de suspendre ou aménager l'autorité parentale directement par le juge pénal va dans ce sens.

Mme Lehodey nous explique, elle, que la disposition la plus importante à ses yeux devra être la possibilité pour les femmes victimes de violences de pouvoir porter plainte

directement à l'hôpital. *"Quand elles en ressortent, elles ne vont pas porter plainte, il leur est difficile de raconter de nouveau ce qui s'est passé, elles ne sont pas toujours bien reçues dans les commissariats, si quelqu'un se déplaçait du commissariat à l'hôpital ce serait fait dans de bien meilleures conditions"*.

"Les violences conjugales sont un fait culturel, avant, corrigé sa femme était légale" nous explique Catherine Montclair. Pour lutter efficacement contre les violences conjugales, il faut s'attaquer à leurs sources. Pour elle il n'existe qu'une seule solution, la prévention. Cette prévention pour être efficace doit commencer dès l'enfance. Elle intervient dans les classes de troisième, mais estime que c'est déjà trop tardif. Les enfants doivent être sensibilisés plus jeunes.

Seulement, faire de la prévention coûte chère et les professionnels de la question ne se montrent pas très optimistes sur l'engagement financier de l'Etat. Il n'est pas certain que le gouvernement débloque les fonds nécessaires à sa mise en œuvre.

Camille Chatelain